



Prime de déplacement en France et à l'étranger

Par **Mims974**, le **10/03/2013 à 13:01**

Bonjour,

Alors voila j'ai une question sur les primes de déplacements.

Je suis technico-commercial dans l'industrie depuis 7 mois. Je suis ammenée a effectuer de nombreux déplacement dans toute la france. Aujourd'hui mon employeur me demande de me rendre en Thaïlande pour une semaine. C'est une super oportunité mais je souhaite savoir si je peux demander une prime de déplacement journalière et si oui de quel montant?

Merci d'avance!

Par **P.M.**, le **10/03/2013 à 18:53**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable et de savoir si l'employeur tient compte de vos temps de déplacements professionnels pour une contrepartie en temps ou en repos et par ailleurs vous rembourse tous vos frais professionnels...

Par **Mims974**, le **11/03/2013 à 11:57**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. J'ai lu la convention collective mais elle n'est pas très précise sur les déplacements. Mais je n'ai aucune contrepartie en temps ou repos sur mes déplacements ou heures supplémentaires. Par contre les frais de déplacement sont remboursés si on présente les justificatifs.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **11/03/2013 à 13:20**

Bonjour,

Vous pourriez donc déjà exiger l'application de l'[art. L3121-4 du Code du Travail](#) :

[citation]Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif.

Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit financière. Cette contrepartie est déterminée par convention ou accord collectif de travail ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur prise après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire.[/citation]

Par **Mims974**, le **18/03/2013 à 12:24**

Merci pour toutes ces réponses. Je suis dans une situation complexe car les déplacements qu'on me confie ne correspondent pas à mon poste sur mon contrat de travail. J'ai demandé à mon employeur un avenant au contrat de travail remettant à jour mes fonctions mais cela n'a pas été pris en compte. Depuis je suis toujours missionnée pour ces déplacements sans une réelle contrepartie. Et je n'arrive pas à me faire entendre. Je vais effectuer une demande par écrit. Ceci me permettra d'avoir une trace de nos échanges.

Par **jiji89**, le **08/10/2015 à 23:06**

Bonjour,

Je pars en déplacement à l'étranger régulièrement (je suis en CDI) et jusque là je recevais une prime pour mes déplacements. Hors, voici quelques semaines mon employeur m'a annoncé qu'il regardait pour changer ça. Et ce mois ci, je n'ai pas reçu ma prime de déplacement. (cette prime n'est pas inscrite dans le contrat). Est-ce légal, normal ?

merci

Par **P.M.**, le **08/10/2015 à 23:50**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...